

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 01 FEVRIER 2007**

**Délibération  
n° 2007.02.040**

**Parc des Expositions  
et des Manifestations  
- Aménagement de la  
voirie et du parking -  
Lot 4 "espaces vert-  
mobiliers-clôtures" :  
avenant n°1**

**LE UN FEVRIER DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, , André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annette FEUILLADE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER,

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Annie FOUGERE, Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, François ELIE à Jean MARDIKIAN, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Gérard MARQUET à Jean-Claude MOGIS, Patrick RIFFAUD à Philippe MOTTET, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT,

**Excusé(s) :**

Louis DESSET, Bernard SAUZE,

**Excusé(s) représenté(s) :**

Denis DOLIMONT par Annette FEUILLADE

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / PARC DES EXPOSITIONS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**PARC DES EXPOSITIONS ET DES MANIFESTATIONS - AMENAGEMENT DE LA VOIRIE ET DU PARKING - LOT 4 "ESPACES VERT-MOBILIERS-CLOTURES" : AVENANT N°1**

Par délibération n° 309 du 29 septembre 2005, le conseil communautaire a autorisé le lancement de la procédure de marché relative aux travaux d'aménagement de la voirie et du parking du parc des expositions et des manifestations – 4 lots.

La commission d'appel d'offres du 10 février 2006 a attribué le lot n° 4 « Espaces verts – mobiliers - clôtures » au groupement PAYSAGES ET PEPINIÈRES (mandataire) / JARDINS DE L'ANGOUMOIS – Route de La Rochefoucauld - 16220 MONTBRON, pour un montant de 476 478,75 € HT.

Considérant qu'il y a lieu d'adapter les travaux selon le détail ci-après :

Travaux en moins value :

- suppression pavillon porte drapeau	- 520,00 € HT
- suppression banc	- 4 209,00 € HT
- suppression banquette	- 9 703,20 € HT
- suppression portique d'entrée	- 23 000,00 € HT
- suppression totem d'entrée	- 5 300,00 € HT
- suppression bornes de repérage intersection	- 2 360,00 € HT
- suppression corbeilles	- 8 641,80 € HT
- suppression de 2 barrières coulissantes	- 1 514,00 € HT
	-----
<b>Total en moins value</b>	<b>- 55 248,00 € HT</b>

Travaux en plus value :

- modification des bancs	5 448,00 € HT
- modification de bancs droits	2 968,50 € HT
- modification de corbeilles	12 840,00 € HT
- création d'un portail coulissant de 3 m pour nouvel accès ZE1	3 236,50 € HT
- création de potelets autour de l'accès cuve incendie pompiers	2 812,00 € HT
- modification du paillage et de plantations	4 255,16 € HT
- ajout de lavandes le long des gabions bassin n° 2	829,00 € HT
- ajout de bornes de repérage d'allée	1 648,00 € HT
	-----
<b>Total en plus value</b>	<b>34 037,16 € HT</b>

**TOTAL GENERAL EN MOINS VALUE : - 21 210,84 € HT**

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 9 janvier 2007,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 1 au lot n° 4 « Espaces verts – mobiliers - clôtures » confié au groupement PAYSAGES ET PEPINIÈRES (mandataire) / JARDINS DE L'ANGOUMOIS – Route de La Rochefoucauld - 16220 MONTBRON pour les travaux d'aménagement de la voirie et du parking du parc des expositions et des manifestations, ayant pour objet des travaux en moins value d'un montant total de 21 210,84 € HT.

Le montant total du marché passe à 455 267,91 € HT soit une diminution de 4,45 % par rapport au montant initial du marché.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal article 2312 – sous fonction 90 – opération 2005.01 – autorisation de programme 1 (2005).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>09 février 2007</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>12 février 2007</b>